

Affaire BR Sarl

Une plainte déposée au tribunal de Paris

Par Arthur Page

L'escroquerie bénie par le gouvernement gabonais via l'entreprise de micro crédit BR Sarl va connaître d'autres rebondissements dans les tout prochains jours. « La société civile par l'intermédiaire du Réseau des organisations libres de la société civile pour la bonne gouvernance au Gabon (ROLBG), de l'association « On ne m'achète pas » et du collectif des clients spoliés de BR Sarl ont déposé une plainte auprès du pôle financier du tribunal de grande instance de Paris, le 29 juillet dernier », selon plusieurs sources concordantes. Elles disent que «... Me Norbert Tricaud, avocat au barreau de Paris, que le collectif des clients de BR-Sarl par la voix de son président Franck Agondjo, a introduit une plainte contre les gérants de cet établissement de micro finance, Yves Mapakou, Ignace Koubla et Aristide Kodjo. Ces derniers sont accusés par les plaignants d'escroquerie, d'abus de confiance et de blanchiment ».

Cette procédure a-t-elle une chance d'aboutir du fait que les faits se soient produits au Gabon ? Un avocat du barreau du Gabon interrogé pense que oui. Pour lui, le fait que le principal responsable de cette entreprise mafieuse, Yves Mapakou, se soit réfugié en France, laisse toute latitude à la justice française de connaître le fond du dossier. En outre, les accords d'entraide judiciaire entre la France et le Gabon donnent toutes possibilités à un magistrat instructeur français, sous certaines conditions, à venir enquêter au Gabon.

Il faut espérer pour les centaines de Gabonais spoliés dans cette affaire que la lumière sera enfin faite et les responsabilités établies. Bongo Ondimba Ali (BOA), qui a senti le risque de voir une justice indépendante fourrer son nez dans cette affaire, a cru se sentir obligé de faire une promesse démagogique, en se proposant « de rembourser les épargnants floués. » Sans chercher à comprendre comment il a pu laisser prospérer une affaire aussi sulfureuse qui a grugé de nombreuses personnes, Gabonais et non Gabonais. On estime à 25 milliards de FCFA le montant des sommes ainsi soustraites aux épargnants par le trio Yves Mapakou- Ignace Koubla-Aristide Kodjo.

C'est donc une action salutaire que vient de mener le ROLBG de Georges Mpage et Franck Agondjo de l'ONG « On ne m'achète pas ». Il est désormais évident pour les deux organisations que le refus de l'Etat de demander l'extradition du gérant, visé lui aussi par la plainte, confirme que Yves Mapakou n'a, sans doute été depuis le début, qu'un bouc émissaire, un pion. Les raisons sont claires. « Une entreprise savamment orchestrée par une coterie criminelle spécialisée en matière financière, avec assurément des complicités évidentes situées au sommet de l'Etat », déclare le leader du ROLBG, Georges Mpage.

Les membres de la société civile, dans leur démarche, souhaitent aboutir à un jugement qui commanderait à l'Etat, qui s'est montré défaillant dans cette affaire, à procéder aux remboursements. Et non émanant, comme veut le faire BOA pour sauver ses amis qui sont impliqués dans ce scandale, d'« un individu providentiel », forcément suspecté de récupération politicienne en vue de la prochaine élection présidentielle.